

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **26 (1897)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Combien faudra-t-il de briques d'un volume de $2,2 \text{ dm}^3$ (les intervalles entre les briques y compris) pour la construction d'un mur long de $6 \frac{2}{3} \text{ m.}$, large de $0,45 \text{ m.}$ et haut de $1,8 \text{ m.}$? *Rép.* 2,430 briques.

III^e Série.

4. Dans une succession de 9,000 fr. 2,875 fr. doivent être affectés à des institutions de bienfaisance. Que reste-t-il aux héritiers ? — *Rép.* 6,125 fr.

3. 22 membres d'une Société vont visiter l'exposition. Les dépenses totales se montent à 128 fr. 70 cent. Combien chacun doit-il payer ? — *Rép.* 5 fr. 85 cent.

2. Un ouvrage est estimé à 1,350 fr. Le maître d'état B. l'entreprend 5 % meilleur marché. Combien gagne-t-il, si l'exécution du travail se monte à 1,249 fr. 25 cent. ? — *Rép.* 33,25 fr.

1. En 1888, le canton du Tessin comptait 56,006 habitants du sexe masculin et 70,745 du sexe féminin. Le combien pour % de chacun des deux sexes cela fait-il ? — *Rép.* $\left. \begin{array}{l} 44,19 \% \text{ masc.} \\ 55,81 \% \text{ féminin} \end{array} \right\} \text{habitants.}$

IV^e Série.

4. Un marchand de fromage paye 18 fr. 50 cent pour voiturage, 45 fr. pour location de cave, 62 fr. 50 cent. pour journées. Combien cela fait-il au total ? — *Rép.* 126 fr.

3. Combien coûtent 3,375 kilogrammes de fromage, le kilo à 1 fr. 36 cent. ? — *Rép.* 45,90 fr.

2. Un marchand de fromage a emprunté 4,500 fr. au 4 %. Quel intérêt doit-il payer pour 4 mois ? — *Rép.* 60 fr.

1. Lors de l'achat, une certaine quantité de fromage pesait 3,375 kg; par suite de dessiccation, au moment de la vente il ne pèse plus que 3,213 kg. De combien pour % est la perte en poids ? — *Rép.* 4,8 %.

V^e Série.

4. Une construction a coûté 8,146 fr. au lieu de 6,250 fr. qu'elle était devisée. Quelle est la différence de prix ? — *Rép.* 1,896 fr.

3. Que coûtent 109 kilogrammes de viande à 1 fr. 45 cent. le kilogramme ? — *Rép.* 158 fr. 5 cent.

2. Un solde de drap de 3 m. 76 cent. est laissé à 21 fr. A combien revient le mètre ? — *Rép.* 5 fr. 60 cent.

1. Lors d'une faillite il est dû à A. 1,230 fr., à B. 825 fr. et à C. 745 fr. Ils reçoivent ensemble 1,052 fr. 80 cent., qu'ils doivent se partager, chacun en proportion de leur créance. Le combien pour % de leur créance sera couverte ? — *Rép.* 37,6 %.



Chronique scolaire

Travaux manuels féminins. — M^{mes} les Institutrices qui ont suivi, l'été dernier, le cours normal des travaux du sexe, sont informées qu'elles peuvent consulter dès ce jour, au *Musée pédagogique*, à Fribourg, les trois premiers travaux de coupe à faire exécuter par

les élèves de 11 à 13 ans, travaux confectionnés par M^{me} l'inspectrice Louise Picker. Les autres travaux arriveront au commencement de l'année.

Nous rappelons à cette occasion que le Musée pédagogique est ouvert tous les jours d'œuvre, sauf le mardi, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 5 heures.
(Communiqué.)

Société suisse des traditions populaires. — Un vent de destruction souffle sur le grand siècle qui va finir. Au milieu des vastes conceptions de notre âge industriel, il n'y a plus de place pour l'intime et délicieuse poésie des conditions modestes, de la vie familière et rustique. Mœurs et coutumes traditionnelles, antiques fêtes populaires, anciens costumes, légendes et chansons tombent dans l'oubli, dans le mépris.

Faut-il ou non le regretter ? Les points de vue peuvent être différents : on peut considérer avec sympathie ou avec tristesse l'irrésistible transformation des idées et des mœurs. Mais tous ceux qui, dans le conflit des opinions, ont gardé un jugement libre et désintéressé s'accorderont à reconnaître le grand intérêt historique de ces traditions, où se révèle la façon de penser et de sentir de notre peuple, et l'urgence qu'il y a de les recueillir, avant qu'elles aient achevé de disparaître.

Depuis quelques années, cette pensée a provoqué dans tous les Etats civilisés la fondation de Sociétés et de revues spéciales. Il est surprenant que la Suisse soit jusqu'à présent le seul pays où l'on n'ait pris aucune mesure pour rassembler d'une façon systématique le trésor encore si riche des traditions populaires.

C'est pourquoi 70 citoyens de différents cantons ont pris l'initiative de fonder une Société, dont le but principal sera d'étudier et de faire connaître toutes les manifestations de la vie populaire suisse.

Ce but ne peut être atteint ni par des efforts isolés ni par des travaux de cabinet et de bibliothèque, mais seulement par la collaboration de toutes les classes de la nation. C'est la première fois que s'offre au peuple suisse l'occasion de participer à une entreprise d'une haute importance scientifique. De leur côté, les représentants de la science se sentiront encouragés et fortifiés par la pensée de témoigner au peuple leur reconnaissance, en s'intéressant à ses façons de vivre et de penser.

Le concours de tous ceux que leur profession met en rapports intimes avec le peuple, de tous ceux qui ont de fréquentes occasions d'observer les mœurs et les sentiments populaires, importe tout particulièrement à la réussite de l'entreprise. Nous nous adressons en premier lieu aux ecclésiastiques, aux instituteurs, aux médecins, qui ont souvent de si riches matériaux à leur disposition. Nous les prions instamment de prendre note des traditions populaires dont ils peuvent avoir connaissance, et de nous les communiquer pour les publier.

D'une façon générale, toutes les classes, toutes les professions peuvent collaborer en quelque mesure à l'œuvre commune. Qui donc n'aurait retenu dans sa mémoire, depuis les jours de son enfance, un jeu, une formule rimée, une historiette de revenant ou de sorcière, une superstition ? Qui n'a eu l'occasion, dans ses occupations journalières ou en voyage, d'observer quelque particularité

d'architecture, quelque fête, quelque trait de mœurs ! Tout cela mérite d'être recueilli, et la plus modeste contribution sera toujours accueillie par nous avec reconnaissance.

Il n'y a donc personne qui ne puisse concourir à cette patriotique entreprise. La conscience de notre originalité nationale a toujours rempli les cœurs suisses de joie et de fierté. C'est dans ces sentiments que nous adressons à tous nos concitoyens une pressante invitation à faire partie de la Société suisse des traditions populaires.

La revue que publiera notre Société (les *Archives suisses des traditions populaires*) paraîtra par livraisons trimestrielles. Chaque livraison contiendra un article étendu, d'un caractère général, des articles plus courts et des notices relatives aux traditions populaires. Il s'y joindra des enquêtes et des réponses, ainsi que des renseignements sur l'activité de la Société (assemblées, conférences, excursions, adhésions, donations, etc.). Nous espérons aussi pouvoir donner des illustrations, représentant des habitations, des costumes. La première livraison sera probablement mise sous presse dans le courant de l'été.

La cotisation est de 3 fr. par an. En payant une fois pour toutes 50 fr., on devient membre à vie. Le prix d'abonnement à la revue est réduit pour les membres de la Société.

Les membres soussignés du Comité reçoivent les adhésions. S'adresser à M. le Dr E. Hoffman-Krayer, à Zurich.

L'Ecole de métiers et les Cours professionnels d'adultes. — Ce sont deux œuvres connexes, de création assez récente. *L'Ecole de métiers*, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises à cette place, a pour but d'apprendre aux jeunes gens des métiers à fond, tout en leur donnant une bonne instruction théorique et technique. Cette Ecole se compose des sections suivantes : 1^o Ecole de mécanique de précision ; 2^o Ecole d'électro-technique ; 3^o Ecole de constructeurs de bâtiment (tailleurs de pierre, etc.) ; 4^o Ecole de menuiserie ; 5^o Ecole de vannerie.

Ces différentes écoles sont fréquentées par 39 élèves, qui reçoivent des leçons théoriques de 7 h. du matin à midi, et travaillent l'après-midi de 1 h. 1/2 à 6 h. à l'atelier. Les constructeurs de bâtiment suivent des cours théoriques de 7 h. à 12 h. le matin, et l'après-midi, de 1 h. à 4 h. Le soir, de 8 h. à 10 h., une section reçoit une leçon de modelage. Dans cette Ecole, nous voyons des élèves venus de Bâle, de Lausanne, du Valais et même de France. Le gouvernement de Fribourg a eu une bien belle idée en la créant, cette Ecole : relever nos métiers et inspirer le goût du travail. Mais aussi nous souhaiterions que le Fribourgeois profite davantage encore de cette Ecole créée tout d'abord pour eux.

Les *Cours professionnels d'adultes* ont pour but de donner aux jeunes gens en apprentissage et aux ouvriers qui désirent compléter leurs connaissances, une bonne instruction générale théorique et technique.

Ces Cours sont au nombre de 18 : Cours de géométrie et de comptabilité, par MM. Villard et Rytz, instituteurs ; Cours de dessin géométrique, par M. Schlæpfer ; Cours de dessin à main levée, de croquis, de dessin d'ornement, et de dessin professionnel pour gypseurs et lithographes, par M. E. Laporte ; Cours de dessin technique

pour métallurgistes, par M. E. Piot ; Cours de dessin technique pour jardiniers, de dessin de serrurerie d'art, par M. Bianchi ; Cours de dessin technique pour menuisiers, par M. Pohlondt ; Cours de coupe, par M^{lle} Reydellet ; Cours de modelage, de dessin d'après la bosse et de composition décorative, par M. Schlæpfer.

Enfin, un Cours très suivi, c'est celui de peinture et dessin d'art donné par un artiste des plus connus, M. F. Hodler. Ce Cours a lieu tous les jeudis. Le mardi après midi, les élèves de M. Hodler travaillent en commun, d'après le modèle, sans le maître.

Cette année-ci, les Cours se sont développés, ainsi qu'on peut le voir, d'une manière remarquable. Dans une séance du Collège des maîtres et du Comité scolaire, qui a eu lieu au Musée industriel, le 14 décembre, un maître s'est plaint de n'avoir pu encore se conformer au programme. Il a eu successivement 2, 3, 5, 7, 10 et 23 élèves. Un autre maître a, dans un Cours, 46 élèves, ce qui est trop pour un maître et trop pour des locaux aussi exigus que ceux que l'on possède. Aussi, tous les maîtres demandent des locaux plus en rapport avec l'importance de ces Cours, car, on pourra dire ce que l'on voudra : l'avenir de beaucoup de nos jeunes gens dépend de ces Cours où ils puisent le goût du travail, de l'exactitude et beaucoup de notions utiles à leurs professions. M. Galley, conseiller communal, présent à la réunion, a dit qu'il étudie, depuis quelque temps, un projet de construction, par la ville, d'un édifice où seraient concentrés tous les Cours professionnels et de dessin d'art.

Pour la coupe, un cours spécial a dû être ouvert pour les tailleuses de la campagne. Ce cours a lieu le lundi, de 12 h. $\frac{1}{2}$ à 3 h., afin de permettre aux élèves qui le suivent de venir de jour et de rentrer de jour à la maison. Plusieurs viennent de la contrée de Cormérod, Courtion, et même de Romont.

Quelques chiffres pour finir. Le nombre des élèves qui suivent les Cours professionnels d'adultes est de 182, dont 18 ouvriers, 109 apprentis, 17 apprenties de la ville, 8 de la campagne, 18 demoiselles, 5 dames et 3 messieurs bénévoles.

Quant aux professions, nous comptons 24 serruriers, 17 tailleurs, 15 menuisiers, 10 peintres en lettres et en bâtiments, 9 dessinateurs, 9 mécaniciens, 4 lithographes, 3 ajusteurs, 3 cartonniers, 3 cordonniers, 3 jardiniers, 3 monteurs, 3 tailleurs de pierre, 3 tapissiers, 2 charpentiers, 2 ferblantiers, etc., etc.

Le R. P. Berthier et les autres membres de la Commission MM. Léon Buclin, Galley, conseiller communal, Losey, Broillet, architecte, se sont déclarés satisfaits des rapports présentés par les maîtres de l'Ecole des métiers et des Cours professionnels d'adultes, c'est un encouragement pour les maîtres.

Programme des Ecoles enfantines du canton de Genève

(Ce programme pourra être utile à nos nombreuses lectrices)

DIVISION INFÉRIEURE

Enfants de 3 à 5 ans

Enseignement intuitif au moyen du matériel Frœbel

Causeries morales. — Simples récits destinés à contribuer au développement moral et éducatif de l'enfant et à lui donner de bonnes habitudes.

Leçons de choses. — Causeries ayant pour but de faire connaître à l'enfant les choses, plantes ou animaux, qui l'entourent. De 3 à 4 ans, la causerie morale et la leçon de choses devront se fondre en un seul récit.

Langue maternelle. — Exercices de langage qui amèneront l'enfant, soit à reproduire exactement des mots et des phrases simples, soit à lui faire trouver des mots ou des phrases simples. Ces exercices seront faits surtout à la suite des causeries et des leçons de choses.

Écriture. — Préparation à l'écriture par le dessin.

Arithmétique. — Préparation au calcul au moyen du matériel Frœbel. Calcul jusqu'à 6. Partage de l'entier en $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$.

Géométrie. — Notions géométriques élémentaires au moyen du matériel Frœbel.

Dessin. — 1^{re} année. — Les enfants sont préparés au dessin au moyen du matériel Frœbel.

2^e année. — Premiers essais de dessin. L'élève forme sur l'ardoise pointée des rangées en disposant les cubes du 2^e don, les petites surfaces ou les bâtonnets. Les rangées sont ensuite dessinées sur l'ardoise pointée.

Chant. — Mélodies simples et paroles faciles. Enseignement intuitif de la mesure.

Gymnastique. — Mouvement et jeux; marches rondes et jeux de balles.

DIVISION SUPÉRIEURE

Enfants de 5 à 7 ans

Enseignement intuitif au moyen du matériel Frœbel

Causeries morales. — Récits dont le but essentiel est de développer chez l'enfant les sentiments affectifs, la conscience, l'amour du travail et du devoir.

Le texte des autres leçons sera tiré de la causerie morale qui, chaque semaine, donnera ainsi une certaine unité à l'enseignement.

Leçons de choses. — Récits, entretiens ou causeries dans lesquels on donnera à l'enfant, en les mettant à sa portée, les notions élémentaires scientifiques sur les choses, plantes ou animaux, de son pays.

La leçon de choses aura pour but de développer chez l'enfant l'esprit d'observation, la réflexion et le jugement.

Langue maternelle. — Préparation à la lecture par des exercices d'analyse et de décomposition au moyen desquels l'enfant apprend à connaître et à chercher les mots, les syllabes et les sons. Étude des premiers sons ou voyelles. Étude des consonnes. Lecture spontanée de syllabes simples, mots, locutions et petites phrases faciles. Étude des équivalents au point de vue de la lecture et de l'orthographe.

Exercices faciles de lecture courante. Reproduction orale et écrite de mots et phrases faciles. Petits exercices oraux de rédaction.

Écriture. — Exercices élémentaires gradués et rythmés, au crayon, de syllabes et mots faciles préparés par la lecture. Exercices préparatoires à l'encre. Moyenne.

Arithmétique. — Calcul intuitif au moyen du matériel Frœbel. Les quatre opérations jusqu'à 10. Calcul oral et écrit. Partage de l'entier en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$. Petits problèmes oraux. Numération jusqu'à 20.

Géométrie. — Notions géométriques au moyen du matériel Fröbel. (Point, ligne, surface, solide.)

Dessin. — 3^e année. — Continuation des exercices au moyen des cubes, des carrés et des bâtonnets. Dessin d'après le pliage. Dispositions ornementales obtenues par la combinaison de droites. (Les droites sont données par les bâtonnets et le pliage.) Préparation au dessin contenant des courbes. Composition. Dessin de mémoire.

4^e année. — Division de la droite en 2, 4, 8, 3, 6. Application à des motifs de décoration. Combinaisons de droites et de courbes. Composition. Figures géométriques. Triangles. Carrés. Rectangles. Dessin d'objets usuels sans indication du relief.

Dessin des lettres en caractères imprimés. Quelques essais de dessin de feuilles par le décalque des points.

Chant. — Exercices d'intonation. Gammes d'*ut*. Accord parfait. Chants à l'unisson et à deux parties. Mélodies et paroles faciles.

Gymnastique. — Mouvements et jeux; marches, rondes et jeux de balles.

Couture. — Exercices préparatoires.

BIBLIOGRAPHIES

Décidément, la nouvelle *Revue Sociale Catholique* s'impose à l'attention. Le second numéro qui vient de paraître est aussi « étoffé » et encore plus brillant que le premier. Outre les remarquables articles de M. Léon Meerens sur les *habitations ouvrières rurales*, de M. Georges Legrand sur les remèdes proposés au *sweating-system*, de M. Michel Bodeux sur la *suisie-arrêt sur les salaires ouvriers en France*, il y a lieu de signaler spécialement le superbe article de M. Alphonse Beeckman, le savant directeur général de la législation au Ministère de la Justice, sur les Unions professionnelles.

Se ralliant sans réserves aux critiques formulées par M. Van Overbergh contre le projet de la Section centrale sur les Unions professionnelles, M. Beeckman s'attaque de son côté, avec une compétence que tout le monde admirera, à la solution préconisée par la Section centrale, relative au maintien de l'article 310 du Code Pénal. Il démontre que le maintien intégral de cet article équivaldrait à nier l'action naturelle des Unions sur leurs membres, et sur ceux contre lesquels elles ont pour fin de les protéger. L'écueil signalé par le distingué publiciste frappera l'attention de tous ceux qui veulent sincèrement l'amélioration des conditions sociales par la Corporation. Son avis sera d'un grand poids dans les prochaines délibérations de la Chambre.

On lira aussi avec le plus vif intérêt la *Chronique sociale* de M. Legrand, où sont commentées avec netteté et sobriété les résolutions du Congrès de l'alliance coopérative internationale, l'élection Mac Kinley, et la récente déclaration collective des catholiques français sur la question sociale.

Enfin, une foule de renseignements économiques, législatifs et statistiques sont groupés sous la rubrique *documents sociaux*: véritable arsenal d'armes de choix pour nos conférenciers et nos Sociétés d'études sociales.

La *Revue Sociale Catholique* paraît mensuellement à la *Société Belge de Librairie, Bruxelles*, et coûte par an : 6 fr. 50.